



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



7, rue Lechaud, Bourdon
Port au Prince
Haïti

Banque de la République d'Haïti

Rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 30 septembre 2018
Banque de la République d'Haïti
BP 1570 - Port au Prince - Haïti
Ce rapport contient 45 pages



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



7, rue Lechaud, Bourdon
Port au Prince
Haïti

Banque de la République d'Haïti

Siège social : BP 1570 - Port au Prince - Haïti
Capital social : 50 000 000 Gourdes

Rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 30 septembre 2018

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de la République d'Haïti (Banque Centrale), au 30 septembre 2018.

A notre avis, les états financiers ci-joints, comprenant un bilan, un compte de résultats, un état de variation des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et des notes annexes pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au plan comptable tel qu'organisé par les dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et tel que précisé dans les notes des états financiers pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables (IFAC). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;

Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation;

Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris La Défense et Port au Prince, le 10 juin 2019

KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé

Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables



Mireille Mérové-Pierre
Managing Partner

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans
30 septembre 2018 et 2017
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2018	2017
ACTIF			
Avoirs en or	4	4,836,377	4,672,198
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	5,469,512	5,573,699
Avoirs en monnaies étrangères	6	137,339,379	122,099,231
Participation dans les organismes internationaux	7	4,768,495	4,014,629
Placements locaux	8	275,000	275,000
Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités	9	93,036,149	67,045,662
Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions	10	3,988,018	3,818,661
Prêts et avances aux institutions financières	11	11,571,311	8,890,883
Immobilisations, net	12	5,600,829	5,326,300
Autres actifs	13	<u>7,959,333</u>	<u>3,218,062</u>
Total de l'actif		274,844,403	224,934,325
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Billets et monnaies en circulation	14	52,335,929	43,433,151
Comptes d'engagements	15	159,385,006	137,053,528
Engagements envers le FMI	16	14,116,037	13,404,596
Utilisation de droits de tirages garantis par les placements	18	6,312,369	-
Contributions et engagements de l'État Haïtien sur participation au capital des organismes financiers	17	5,970,842	4,960,911
Autres passifs	19	33,849,680	20,338,167
Capital et réserves		<u>2,874,540</u>	<u>5,743,972</u>
Total du passif et des capitaux propres		274,844,403	224,934,325

Les notes aux états financiers font partie du présent état.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2018 et 2017
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2018	2017
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Placements à l'étranger		4,753,894	4,312,367
Placements, prêts et avances à l'État Haïtien		1,262,942	1,211,457
Prêts au personnel et institutions financières		408,277	330,471
Autres		<u>21,606</u>	<u>21,990</u>
	23	6,446,719	5,876,285
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Bons BRH		1,664,491	1,233,812
Obligations BRH		289,574	39,043
Emprunts étrangers		14,403	-
Autres		<u>55,115</u>	<u>8,293</u>
	23	2,023,583	1,281,148
REVENUS NET D'INTÉRÊTS		4,423,136	4,595,137
DIVIDENDES		8,725	55,169
Résultat sur ventes de valeurs mobilières			
Gains sur ventes des valeurs mobilières		382,917	709,155
Pertes sur ventes des valeurs mobilières		<u>(101,845)</u>	<u>(38,867)</u>
		281,072	670,288
PRODUIT NET BANCAIRE		4,712,933	5,320,594
Autres produits		1,218,849	339,756
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		5,931,782	5,660,350
CHARGES D'EXPLOITATION GÉNÉRALES			
Rémunérations et charges sociales	24	3,804,537	3,840,838
Dépenses administratives		941,498	844,379
Dotations aux amortissements		348,939	295,666
Entretien de la circulation fiduciaire		272,111	342,494
Dépenses relatives à la gestion des actifs		260,493	151,241
Dons		73,144	73,331
Dotation pour mauvaises créances		32,915	(49,398)
Autres dépenses		<u>27,815</u>	<u>35,529</u>
		5,761,452	5,534,080
REVENUS NETS DE L'EXERCICE		170,330	126,270

Les notes aux états financiers font partie du présent état.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
État de variation des capitaux propres
Exercice terminé le 30 septembre 2017
(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

		AUTRES RÉSERVES										
		Capital (note 22)	Report à nouveau*	Résultat de l'exercice*	Réserve légale (note 22)	Réserve de réévaluation Or *	Réserve réévaluation de change	Réserve pour plus		Gains et pertes actuarielles sur engagements de retraite	Autres réserves *	Total des capitaux propres
								- valeurs latentes sur portefeuille de placements (note 20)	Réserve-pour réévaluation d'immeubles (note 22)			
Solde au 1 ^{er} octobre 2016 reporté*	G	50,000	(7,756,366)	(217,585)	74,454	591,674	17,334,365	(3,262,170)	719,004	327,756	841,772	8,702,904
Affectation du résultat 2016	-		(824,419)	217,585	-	-	-	-	-	-	-	(606,834)
Évolution initiale	-		-	(389,249)	-	-	-	-	-	-	-	(389,249)
Corrections	-		(606,834)	606,834	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat final à affecter	-		(217,585)	-	-	-	-	-	-	-	-	(217,585)
Distribution de dividendes	-		(243,786)	-	-	-	-	-	-	-	-	(243,786)
Résultat net de l'exercice	-		-	126,270	-	-	-	-	-	-	-	126,270
Résultat de change	-		-	-	-	-	(2,103,605)	-	-	-	-	(2,103,605)
Autres éléments du résultat global	-		(2,525,214)	-	-	(181,641)	-	2,600,011	-	(83,106)	58,973	(130,977)
Gain/(Perte) résultat de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-		(2,768,295)	-	-	(181,641)	-	2,600,011	-	-	-	(349,925)
Réévaluation du passif des engagements post emploi – indemnités de départ à la retraite – prestations définies	-		83,106	-	-	-	-	-	-	(83,106)	-	-
Autres mouvements	-		159,975	-	-	-	-	-	-	-	58,973	218,948
Solde au 30 septembre 2017	G	50,000	(11,349,785)	126,270	74,454	410,033	15,230,760	(662,159)	719,004	244,650	900,745	5,743,972

Les notes aux états financiers font partie du présent état

*Soldes au 30 septembre 2016 redressés

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
État de variation des capitaux propres
Exercice terminé le 30 septembre 2018
(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

		RÉSERVES									
							Réserve pour plus values latentes sur portefeuille de placements (note 20)	Réserve-pour réévaluation d'immeubles (note 22)	Gains et pertes actuarielles sur engagements de retraite	Autres réserves	Total capitaux capitaux propres
	Capital (note 22)	Réserves spéciales	Réserve légale (note 22)	Réserve de réévaluation Or	Réserve réévaluation de change						
Solde au 1 ^{er} octobre 2017	G	50,000	(11,223,515)	74,454	410,033	15,230,760	(662,159)	719,004	244,650	900,745	5,743,972
Résultat net de l'exercice	-	170,330	-	-	-	-	-	-	-	-	170,330
Dividendes à payer à l'État	-	(31,567)	-	-	-	-	-	-	-	-	(31,567)
Virement à la réserve légale	-	(12,627)	12,627	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	11,438,040	-	-	-	-	-	-	-	-	5,882,735
Résultat de change	-	-	-	-	4,590,777	-	-	-	-	-	4,590,777
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gain/(Perte) résultat de l'évaluation de l'or et des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	164,179	-	(7,807,083)	-	-	-	-	(7,642,904)
Réévaluation du passif des engagements post emploi – indemnités de départ à la retraite – prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43,932	43,932
Solde au 30 septembre 2018	G	50,000	(11,097,379)	87,081	574,212	19,821,537	(8,469,242)	719,004	244,650	944,677	2,874,540

Les notes aux états financiers font partie du présent état

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Flux de Trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre 2018 et 2017
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Revenu net de l'exercice	G	170,330	126,270
<i>Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice</i>			
<i>aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Dotation aux amortissements net, des régularisations	12	354,709	253,333
Récupération de provision pour perte de valeur sur prêts		32,364	(49,398)
Effet de change résultant de la réévaluation de la participation dans les organismes financiers internationaux		(2,236,392)	5,262,614
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
Augmentation des prêts et avances, net		(29,438,990)	(7,297,896)
Billets et monnaie en circulation	14	8,902,778	5,871,642
Engagements en devises	15	5,322,991	(2,988,242)
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux	17	3,015,898	(252,817)
Engagements envers les banques		15,514,166	1,169,618
Dépôts du Gouvernement Central	9	1,589,900	(5,848,397)
Engagements envers les autres institutions		(415,636)	12,134,878
Changements dans les autres éléments d'actifs, de passif et de réserves		<u>17,297,150</u>	<u>752,609</u>
Liquidités provenant des activités d'exploitation		20,109,269	9,134,214
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Augmentation des placements étrangers	6,7	(18,555,366)	(4,742,980)
(Augmentation) diminution des placements locaux	8	(4,239,882)	779
Acquisitions d'immobilisations	12	<u>(604,444)</u>	<u>(1,154,509)</u>
Liquidités provenant des activités d'investissement		(23,399,692)	(5,896,710)
Augmentation (diminution) nette des liquidités		(3,290,425)	3,237,504
Liquidités au début de l'exercice		<u>12,050,071</u>	<u>8,812,568</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	6 G	8,759,646	12,050,072

Les notes aux états financiers font parties du présent état.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

ORGANISATION

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque de la République d'Haïti (BRH), dont le Siège est sis à la rue du Quai à Port-au-Prince (Haïti), est un organisme public autonome, constitué par l'État Haïtien, par la loi du 17 août 1979, modifiée en ses articles 9 et 17 par le décret du 28 mars 1985. Son capital social n'est pas divisé en actions. Il est détenu par l'État Haïtien et peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

La loi du 17 août 1979 portant création de la BRH stipule en son article 6 que celle-ci est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Les responsabilités fondamentales de la Banque Centrale sont de fixer les lois et règlements régissant le système bancaire et financier du pays; de définir la politique monétaire du pays; de garder et d'administrer les réserves externes de l'État Haïtien; et d'agir comme agent financier et fiscal de l'État Haïtien pour ses opérations de caisse et de crédit.

La Banque de la République d'Haïti est seule habilitée à émettre les billets et monnaie reçus comme monnaie légale sur le territoire d'Haïti.

Le Conseil d'Administration de la BRH est aussi celui du Fonds de Développement Industriel, une société créée par l'État, destinée à fournir un financement à moyen et long terme aux secteurs productifs de l'économie. En fonction de la Loi du 17 août 1979, le Gouverneur de la BRH est le Président du Conseil d'Administration de la Téléco dont la BRH détient 97% des actions.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'organisation de la Banque Centrale n'a pas connu de changement significatif au cours de l'exercice écoulé.

1) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

1.1 Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2018

Les états financiers de la Banque de la République d'Haïti ont été élaborés conformément au plan comptable tel qu'organisé par les dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et suivant la méthode de comptabilité d'exercice.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Notes aux états financiers

30 septembre 2018

1) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

1.1 *Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2018 (suite)*

Les opérations sont comptabilisées et présentées selon les règles et méthodes comptables définies par le plan comptable adopté par la BRH par référence à la loi organique et aux principes généralement admis pour la comptabilisation des opérations de Banque, adaptés aux spécificités de ses opérations de Banque Centrale, tels que décrits ci-après.

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception de l'or et l'argent monétaires qui sont évalués selon les modalités décrites ci-dessous.

La monnaie fonctionnelle et de présentation est la gourde, monnaie nationale Haïtienne. Les états financiers et leurs notes annexes sont présentés en milliers de Gourdes.

1.2 *Exercice*

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

1.3 *Principes et méthodes d'évaluation*

Les principales méthodes comptables de la Banque Centrale sont résumées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Liquidités

Les liquidités comprennent les valeurs d'encaisse en monnaies étrangères et d'autres instruments liquides qui peuvent être facilement convertis en liquidités sans avis préalable et qui ont une maturité de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Elles sont reflétées au coût en devise converti en gourdes au taux de clôture.

b) Avoirs en or

Les avoirs en or sont suivis sur la base de leur prix de revient en Gourdes à la date d'acquisition.

Le stock d'or monétaire est évalué en date de clôture comptable en fonction des cours de l'once sur la place de Londres. Les écarts de réévaluation positifs qui en résultent sont comptabilisés dans un compte d'écart de réévaluation présenté au sein des capitaux propres.

En cas de moins-value latente par rapport au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation des avoirs en or est comptabilisée par la contrepartie du compte de résultat.

L'avoir en or fait partie des réserves nettes de change en accord avec l'article 52 de la loi organique de la BRH.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Conversion des monnaies étrangères

Les avoirs et engagements en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au cours de clôture de l'exercice pour les opérations de bilan et au cours du jour de la transaction pour les opérations de résultat. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans un compte de réserve «Réserve de réévaluation de change» au sein des capitaux propres, conformément à l'article 56 de la loi organique.

Les cours retenus à la clôture de l'exercice sont indiqués ci-après.

(En gourdes haïtiennes)	2018	2017
Dollar des États-Unis (USD)	69.9774	62.6900
Euro (EUR)	81.2018	74.0619
Droit de Tirage Spécial (DTS)	97.6362	88.5999
Once d'or	83.08067	80.243199

d) Placements en devises étrangères

Les réserves de change de la BRH sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires. La BRH a choisi un système de gestion par administrateurs externes de portefeuille (*gestion déléguée*). Les gérants de portefeuille peuvent bénéficier de pouvoirs discrétionnaires ou peuvent être sujets à des limitations strictes, concernant la sélection des placements.

Ces placements financiers sont placés dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur.

La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres dans le compte «Réserve de plus-value non réalisée sur portefeuille» jusqu'à la cession ou l'échéance des titres. Les gains ou les pertes sont comptabilisés en résultat à leur date de réalisation.

Les actifs financiers (*créances et titres du portefeuille*) pour lesquels il existe des indications objectives de perte de valeur sont réévalués à la valeur recouvrable nette. Le montant de la perte de valeur est constaté par une dépréciation en diminution de la valeur comptable, par la contrepartie du compte de résultat.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Les crédits à l'État Haïtien représentent un financement au Secteur Public ainsi que les prêts et avances en comptes courants au Gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Ils sont évalués au coût historique. La BRH n'enregistre pas de perte de valeur sur les crédits à l'État Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccords spécifiques. Les revenus d'intérêts sur ces prêts, avances et placements sont comptabilisés selon le taux d'intérêt contractuel.

f) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuellement constatées par dépréciation. Les terrains ne sont pas amortissables.

Les autres immobilisations sont amorties selon le mode linéaire à partir de la date de mise en service sur la base des durées d'usage suivantes:

<u>Immobilisations</u>	<u>Durées d'usage (en mois)</u>
Terrains	non amortissable
Constructions	240
Matériel et mobilier du bureau	48
Matériel informatique	60
Logiciels informatiques	12
Matériel roulant	48
Équipements	60
Installations	60
Aménagements, extensions, agrandissements	60

Lors du séisme du 12 janvier 2010, certains immeubles de la banque ont subi des dommages importants. Les pertes correspondantes ont été évaluées et enregistrées à concurrence de la valeur aux livres.

Il peut être procédé de façon exceptionnelle à des réévaluations d'actifs. Ces réévaluations sont alors effectuées sur la base de travaux d'expertise réalisés par des experts indépendants. Les écarts de réévaluation ainsi constatés sont imputés aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations. Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront dé-comptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles.

La dernière réévaluation a eu lieu en septembre 2010 à la suite du séisme.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Notes aux états financiers

30 septembre 2018

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont évalués au coût.

h) Billets et monnaie en circulation

Le montant des billets et monnaies figurant au passif du bilan de la BRH correspond à la valeur faciale des billets et pièces de monnaie en circulation, détenus par l'ensemble des agents économiques.

i) Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI

La BRH est le correspondant bancaire de l'État Haïtien auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des Gourdes détenues par le FMI. En vertu de la loi du 19 septembre 1952, la Banque représente le Gouvernement Haïtien en toute négociation ou transactions avec le Fonds. Toutes les transactions entre le Gouvernement et le Fonds sont inscrits dans les livres de la BRH.

Les différences de change résultant des opérations de la BRH avec le Fonds sont supportées par le Gouvernement Haïtien et sont comptabilisées au bilan dans le compte «Avance différence de change FMI».

Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions de l'État Haïtien avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés, ainsi que les facilités élargies de crédit auprès de cette institution.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'État et sa souscription en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (*avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI*).

Les tirages effectués par l'État auprès du FMI sont reçus et enregistrés dans les comptes dépôt à vue de la BRH à la Federal Reserve Bank en dollars, d'une part, et dans les comptes d'engagements envers le FMI en DTS, d'autre part. Au moment de rembourser au FMI ou de réévaluer les engagements FMI, les différences entre les montants versés à l'état et la dette vis-à-vis du FMI sont portés directement au compte «Avance Différence de change FMI».

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (*comptes FMI n°1, FMI n°2 et FMI compte titres*) font l'objet d'une réévaluation annuelle le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits dans le compte «Différence de change FMI».

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

i) Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI (suite)

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en DTS sont réévalués sur la base du cours du DTS/Gourdes de fin de mois.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en Gourdes sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte «Différence de change FMI».

j) Participations, contributions et engagements dans les autres organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la loi du 17 août 1979, la BRH enregistre dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements. Ces transactions sont gérées par la BRH à titre de fiduciaire et sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice. L'effet de change résultant de la réévaluation des actifs et passifs de l'État Haïtien est enregistré au bilan dans le compte «Réserves de réévaluation de change».

k) Fonds de retraite

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations définies. Ce régime assure aux adhérents le versement d'une pension à la retraite. Un régime à prestations définies est un plan de retraite qui définit les prestations dont bénéficiera l'adhérent au moment de la retraite, généralement tributaires de facteurs comme le taux d'accumulation, l'âge, les années de service et la rémunération moyenne. Une évaluation actuarielle du coût du plan est effectuée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Dès que l'adhérent atteint l'âge de la retraite, sa pension est calculée sur la base de la dernière rémunération ouvrant droit à pension et la pension est soumise à un ajustement annuel pour tenir compte de l'inflation. Les gains et pertes actuariels ainsi que les différences entre les rendements attendus et réalisés des actifs sont immédiatement comptabilisés par capitaux propres de l'exercice où ils surviennent. Lorsque les avantages du plan sont modifiés ou lorsque le plan est réduit, le changement résultant dans les prestations liées aux services passés, ou le gain ou la perte dû à la réduction est comptabilisé immédiatement en résultat. Le passif au titre des retraites est comptabilisé dans la rubrique «autres montants à payer» au bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k) Fonds de retraite (suite)

La valeur actuelle des obligations de prestations de retraite post emploi est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié ainsi que d'autres variables qui doivent être utilisés pour déterminer la juste valeur des obligations de retraite post emploi futures estimées. Le taux d'actualisation est déterminé sur la base des rendements des marchés à la fin de l'exercice pour des obligations de sociétés de haute qualité, et les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement de la Banque.

l) Provisions

Une provision est établie au bilan lorsque la Banque a une obligation légale résultant d'événements passés, qu'il est probable que des ressources économiques seront utilisées pour solder cette obligation, et qu'une estimation vraisemblable du montant de l'obligation peut être établie.

m) Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif, incluant les provisions, sont évalués au coût.

n) Frais d'impression des billets et de pièces de monnaie

Les frais d'impression des billets sont enregistrés à la dépense au moment de la mise en circulation. Les coûts des stocks de billets non encore mis en circulation sont inscrits aux autres actifs pour leur prix de revient.

Les frais d'impression de pièces de monnaie sont amortis sur une base linéaire sur une durée de 20 ans.

o) Impôts et taxes

Conformément à l'article 63 de la loi régissant la Banque Centrale, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État ou des communes dans l'exécution de toutes opérations qui lui sont propres.

p) Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante: 25% au Trésor Public, 10% à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissements, de placements, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Notes aux états financiers

30 septembre 2018

3) GESTION DES RISQUES

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidité, de crédit et de marché incluant les risques de taux d'intérêts et de change.

Le risque de liquidité surviendrait si la BRH n'arrivait pas à convertir, à approximativement leur valeur marchande, ses placements en espèces ou si elle n'arrivait pas à disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Une gestion prudente des risques de liquidité sous-entend le maintien de liquidités ou d'équivalent de liquidités suffisantes et/ou l'utilisation rationnelle de politiques de financement.

La BRH comme toute Banque Centrale n'a pas de risques financiers réels en relation avec ses obligations en monnaie locale. Les obligations de la BRH ne l'exposent pas à des risques importants de liquidité vu qu'elle n'a généralement pas de créances importantes envers des fournisseurs étrangers. La BRH doit maintenir suffisamment de réserves liquides en dollars US pour permettre, à titre de fiduciaire, le règlement des obligations de l'État à leur date d'échéance. La BRH gère ce risque à travers :

- ✓ Un processus budgétaire permettant de suivre les échéances étrangères du gouvernement.
- ✓ Le maintien d'un portefeuille de placements facilement négociable.

B) RISQUE DE CRÉDIT

b1- Placements

Le risque de crédit relatif aux placements survient lorsqu'un titre de placement perd de sa valeur en raison de résultats financiers défavorables, réels ou anticipés, de la société émettrice. Pour gérer ce risque, la BRH a mis en place des politiques et procédures qui définissent la nature et la qualité des titres de placements dans lesquels elle investit.

Les principaux paramètres de la politique de la BRH sont les suivants:

- ✓ Investir dans des titres de créances négociables bien côtés, facilement disponibles et à risques faibles
- ✓ Fixer des critères de maturité maximale
- ✓ Diversifier le portefeuille en différents instruments tout en limitant l'exposition maximale permise par type de titre ou par émetteur.

Les placements de la Banque Centrale rencontrent les objectifs de sécurité liés à la gestion des avoirs en devises.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

3) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

b2- Crédit

Le portefeuille de crédit de la Banque Centrale est constitué en majeure partie par les crédits au Gouvernement. La BRH en tant que banquier de l'État n'est pas exposée à des risques significatifs de par ses crédits à l'État et aux entités gouvernementales.

b3- Autres éléments d'actif

La Banque considère comme faible le risque de crédit sur les autres actifs financiers.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est celui que des changements de prix résultant des variations de taux de change ou de taux d'intérêts affecteraient les résultats de la Banque ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. La gestion des risques de marché vise à contrôler l'exposition aux risques de marché dans une limite acceptable tout en optimisant le rendement financier.

c1- Risque de taux d'intérêts

La gestion des risques de taux d'intérêts à la BRH est conditionnée par les objectifs en matière de politique monétaire. Le portefeuille de prêts de la BRH est constitué principalement de crédits au Gouvernement et aux institutions financières dont les taux d'intérêts ne sont pas des taux commerciaux. Les taux de rémunération des Bons BRH sont ajustés régulièrement.

N'ayant pas de passifs financiers d'importance à taux fixes, la BRH n'a aucun risque de taux d'intérêts.

c2- Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères, exprimée en gourdes, due aux fluctuations des taux de change. En vertu de l'article 56 de la loi organique de la BRH, les gains et pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or sont comptabilisés à la Réserve de Réévaluation aux capitaux propres.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

4) AVOIRS EN OR

Les avoirs en or sont valorisés à leur juste valeur telle que publiée au Commodity Exchange Inc. aux 30 septembre 2018 et 2017.

Ces stocks d'or détenus par la BRH et confiés à des tiers sont évalués comme suit :

30 septembre 2018

	En onces	Prix de revient	Juste valeur	Réserve de réévaluation Or
Or en dépôt à la				
Fédéral Réserve Bank	1,307.53 G	7,465	108,631	101,166
Or en dépôt chez Scotiabank	<u>56,905.49</u>	<u>4,254,700</u>	<u>4,727,746</u>	<u>473,046</u>
Total	58,213.02 G	4,262,165	4,836,377	574,212

30 septembre 2017

	En onces	Prix de revient	Juste valeur	Réserve de réévaluation Or
Or en dépôt à la				
Fédéral réserve bank	1,307.53 G	7,464	104,920	97,457
Or en dépôt chez Scotiabank	<u>56,917.94</u>	<u>4,254,700</u>	<u>4,567,277</u>	<u>312,577</u>
Total	58,225.47 G	4,262,164	4,672,197	410,034

Ces réserves ne portent pas intérêts. Les cours de l'or en vigueur au 30 septembre 2018 et au 30 septembre 2017 étaient respectivement de: USD 1,187.25 et USD 1,280 par once d'or.

5) AVOIRS SUR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI)

La rubrique «Avoirs sur le Fonds Monétaire International» comprend la position de réserve et les avoirs en DTS de la République d'Haïti et se décompose comme suit:

	30/09/2018		30/09/2017		Variation
	En DTS	En milliers de gourdes	En DTS	En milliers de gourdes	En milliers de gourdes
Position de réserve	20,543,047	2,005,746	20,543,047	1,820,112	185,634
Avoirs en droits de tirage spéciaux	<u>35,476,239</u>	<u>3,463,766</u>	<u>42,365,616</u>	<u>3,753,587</u>	<u>(289,821)</u>
Total	56,019,286	5,469,512	62,908,663	5,573,699	(104,187)

Les opérations de l'État Haïtien avec le FMI sont régies par l'article VIII des statuts du FMI. Les souscriptions des pays membres constituent la base des ressources du Fonds. À chaque pays est assigné une quote-part. Les quotes-parts souscrites sont contribuées en devises par les états membres à concurrence de 25% et, en monnaie nationale, à concurrence de 75%. La position de réserve d'un pays auprès du FMI est égale à la différence entre sa quote-part et la souscription versée en monnaie nationale.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

5) AVOIRS SUR LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI) (SUITE)

Position de réserve

La position de réserve de la République d'Haïti auprès du FMI s'analyse comme suit :

	30/9/2018		30/9/2017		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Quote-part FMI	163,800,000	15,992,814	163,800,000	14,512,656	1,480,158
FMI, Compte no. 1	(36,290,445)	(3,543,262)	(36,290,445)	(3,215,328)	(327,934)
FMI, compte titres	<u>(106,966,508)</u>	<u>(10,443,806)</u>	<u>(106,966,508)</u>	<u>(9,477,216)</u>	<u>(966,590)</u>
Total	20,543,047	2,005,746	20,543,047	1,820,112	185,634

La quote-part est restée stable en l'absence de décision d'augmentation par le Conseil d'Administration du FMI. La position de réserve en DTS est demeurée stable. La variation constatée est due exclusivement à l'appréciation du cours du DTS qui est passé de G 88.5999 au 30 septembre 2017 à G 97.6362 au 30 septembre 2018.

Les comptes FMI no. 1 et compte de titres correspondent à la quote-part réglée en monnaie nationale ou sous forme de titres par l'État Haïtien. En qualité d'institution dépositaire, la BRH tient ces comptes enregistrant les avoirs du FMI en Gourdes. Ces comptes constituent des engagements de la BRH vis-à-vis du Fonds **(note 16)**.

AVOIR EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)

Ce compte représente les avoirs en compte courant, exprimés en DTS, au Fonds Monétaire International (FMI). Au cours des exercices 2018 et 2017, le Fonds Monétaire International (FMI) n'a accordé aucune allocation additionnelle de droits de tirages spéciaux à Haïti. Le solde des disponibilités en DTS 35,476,239 et DTS 42,365,616 en 2018 et 2017 respectivement, représente le net des intérêts perçus et des intérêts et autres charges de l'État Haïtien envers le FMI.

L'engagement de l'État Haïtien en contrepartie des disponibilités est reflété au poste Contributions et Engagements envers les organismes financiers internationaux, conformément aux dispositions préconisées par le Fonds Monétaire International. L'allocation accordée antérieurement est comptabilisée aux réserves spéciales.

Le solde des disponibilités en DTS a ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)	2018		2017	
	DTS	Gourdes	DTS	Gourdes
Solde au début de l'exercice	42,366	3,753,587	67,158	6,143,358
Intérêts perçus	311	29,119	104	9,214
Effet de réévaluation	-	366,658	-	(193,147)
Paiements sur compte, net	<u>(7,200)</u>	<u>(685,598)</u>	<u>(24,896)</u>	<u>(2,205,838)</u>
Disponibilités au 30 septembre 2018	35,477	3,463,766	42,366	3,753,587

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

5) AVOIRS SUR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI) (SUITE)

Les rémunérations perçues correspondent aux intérêts payés par le FMI sur les avoirs en DTS. Les commissions payées correspondent essentiellement aux intérêts versés au FMI et calculés sur la base du stock de DTS alloués à l'État Haïtien.

6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Cette rubrique comprend l'encaisse, les dépôts à vue et de garantie à l'étranger, les valeurs en transit et les placements en devises étrangères. Elle se décompose comme suit:

(En milliers de gourdes)		30/09/2018	30/09/2017	Variation
<u>Liquidités:</u>				
Billets, pièces de monnaie et chèques	G	5,272,102	2,634,517	2,637,585
Avoirs dans les banques non résidentes		3,466,614	9,410,276	(5,943,662)
Remises en transit en devises sur le pays		19,972	4,489	15,483
Valeurs en transit sur l'étranger		959	790	169
		8,759,647	12,050,072	(3,290,425)
Collatéral (a)		1,982,381	1,756,273	226,108
Placements en devises étrangères		126,597,351	108,292,886	18,304,465
Total	G	137,339,379	122,099,231	15,240,148

(a) Ce montant domicilié à Citibank est donné en couverture des engagements de l'état garantis par la BRH (note 16).

Billets, pièces de monnaie et chèques en USD

Les billets, pièces de monnaie et chèques en devises, essentiellement en dollars, sont constitués par les encaisses détenues au Siège et au Cap Haïtien.

(En milliers de gourdes)		30/09/2018	30/09/2017	Variation
Billets devises caveau	G	4,245,039	1,743,785	2,501,254
Billets devises non triés		326,978	396,711	(69,733)
Billets devises guichets		20,700	6,166	14,534
Pièces devises caveau		423	379	44
Sous-total sièges		4,593,140	2,147,041	2,446,099
Billets devises Cap Haïtien		678,962	487,476	191,486
Total	G	5,272,102	2,634,517	2,637,585

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (SUITE)

Avoirs dans les banques non résidentes

Les avoirs dans les banques non résidentes sont essentiellement constitués des dépôts à vue en dollars américains et en euros.

Banques	30/09/2018		30/09/2017	
	En devises	En milliers de gourdes	En devises	En milliers de gourdes
<u>Correspondants USD</u>				
Federal Reserve Bank	31,357,930	2,194,346	122,376,630	7,671,791
Citibank NY	8,908,450	623,390	23,230,547	1,456,323
Citibank-collatéral	307,300	21,504	307,268	19,263
Citibank IDA	12,361	865	12,361	775
Bladex	132	9	133	8
Bladex-collatéral	486,610	34,053	309,557	19,406
Sous-total	41,072,783	2,874,167	146,236,496	9,167,566
<u>Correspondant EUR</u>				
Banque de France	7,295,986	592,447	3,277,123	242,710
Total	48,368,769	3,466,614	149,513,619	9,410,276

Ces dépôts à vue en dollars sont rémunérés à des taux moyens de rendement de 0.9176% et 0.7362% en 2018 et 2017, respectivement.

Placements en devises étrangères

Les placements en devises étrangères sont constitués par un portefeuille de liquidités, en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille aux Etats-Unis. Ce portefeuille de la BRH en dollars américains est composé de liquidités et d'actifs financiers disponibles à la vente (*Bons du Trésor, Bons émis par les agences fédérales américaines, Obligations municipales et titres de sociétés*).

Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur (*valeur de marché*) par capitaux propres, les réévaluations de juste valeur au regard du prix de revient (*plus et moins-values latentes*) étant comptabilisées via un compte de réserve en attendant leur réalisation effective lors de la vente ou de l'échéance.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (SUITE)

Au **30 septembre 2018**, la décomposition du portefeuille établi par la BRH s'analyse comme suit, par catégorie de titres (en USD):

Placements		Coût	Juste valeur	Intérêts courus	Total
Liquidités	\$	-	11,099	-	11,099
Money market		200	200	-	200
Obligations gouvernementales		478,586	445,494	4,016	449,510
Obligations municipales		79,281	77,162	1,011	78,173
Obligations de sociétés		1,297,421	1,210,622	13,756	1,224,378
Assets-backed securities		4,591	4,454	5	4,459
Actions		40,359	40,822	-	40,822
Fonds négociés en bourse (ETF)		<u>822</u>	<u>478</u>	<u>-</u>	<u>478</u>
Total	\$	1,901,260	1,790,331	18,788	1,809,119
Équivalent en gourdes	G	132,975,277	125,282,734	1,314,642	126,597,376

À concurrence des encours des tirages effectués sur une ligne de crédit approuvée au 30 septembre 2018, une partie du portefeuille sert à garantir ces encours auprès du gestionnaire dépositaire (**note 18**).

Au **30 septembre 2017**, la décomposition du portefeuille établi par la BRH s'analyse comme suit, par catégorie de titres (en USD):

Placements		Coût	Juste valeur	Intérêts courus	Total
Liquidités	\$	-	11,446	-	11,446
Obligations gouvernementales		563,778	553,009	2,525	555,534
Obligations municipales		83,107	82,218	1,090	83,308
Obligations de sociétés		1,036,258	1,023,654	9,747	1,033,401
Assets-backed securities		5,741	5,695	5	5,700
Actions		34,923	37,477	-	37,477
Fonds négociés en bourse (ETF)		<u>822</u>	<u>567</u>	<u>-</u>	<u>567</u>
Total	\$	1,724,629	1,714,066	13,367	1,727,433
Équivalent en gourdes	G	108,117,015	107,454,909	837,977	108,292,886

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

7) PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS DANS LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

La participation de l'État Haïtien au FMI est de 163,800,00 DTS (**note 6**) au 30 septembre 2018 (*situation inchangée depuis le 30 septembre 2016*).

Cette participation, au même titre que les participations suivantes de l'État dans les organismes internationaux, est portée par la Banque Centrale:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	G 3,486,522	3,123,438	363,084
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	542,885	337,973	204,912
Banque Caribéenne de Développement (BCD)	352,286	206,698	145,588
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	219,729	196,847	22,882
Association Internationale de Développement (IDA)	77,201	69,161	8,040
Société Internationale de Financement (IFC)	57,521	51,531	5,990
Fonds Multilatéral d'Investissement	20,993	18,807	2,186
Agence de Garantie des investissements multilatéraux (MIGA)	11,358	10,174	1,184
Total	G 4,768,495	4,014,629	753,866

Ces participations sont souscrites en devises ou en monnaie nationale pour le compte de la République d'Haïti.

8) PLACEMENTS LOCAUX

Cette rubrique comprend des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit (BNC) et des obligations du Trésor Haïtien souscrites par la BRH.

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Placements en titres/ obligations dans les institutions financières	G 275,000	275,000	-

Avances BNC

Les placements à la BNC sont des obligations subordonnées au 30 septembre 2010 sur une période de 20 ans au taux d'intérêts de 1% l'an selon le protocole d'accord signé en date du 29 septembre 2010 entre la (BNC) et la (BRH). Les intérêts à recevoir comptabilisés aux autres actifs totalisent G 22,223 et G 19,473 au 30 septembre 2018 et 2017.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS

Cette rubrique comprend les créances détenues sur l'État Haïtien et les intérêts à recevoir. Le solde se compose comme suit:

(En milliers de gourdes)		2018	2017	Variation
Avances à consolider (a)	G	86,189,176	60,426,639	25,762,537
Avance au Trésor Public/FMI		2,803,302	2,803,301	1
Obligation Post Sandy (b)		573,750	1,147,500	(573,750)
Avances différences de change FMI (c)		3,447,179	2,647,848	799,331
Fonds de garantie BRH (d)		22,743	20,374	2,369
Total	G	93,036,150	67,045,662	25,990,488

a) Avances à consolider

Ce montant correspond aux créances de la BRH sur l'État Haïtien qui ont fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les deux parties et d'un rapport de consolidation signé par le Ministère de l'Économie et des Finances et la BRH en date du 25 mars 2019.

(En milliers de gourdes)		2018	2017
<u>Description</u>			
Avances à consolider	G	60,426,638	53,555,476
Intérêts à recevoir Gouvernement Central (i)		1,099,847	1,099,847
Comptes à recevoir Gouvernement Central		154	154
Compte Central du Trésor (ii)		24,662,537	5,771,162
Total	G	86,189,176	60,426,639

i) Intérêts à recevoir gouvernement central

Dans l'attente de la formalisation des modalités de remboursement des sommes dues à la BRH, l'État s'est engagé à verser un montant annuel de G 1.45 milliard au titre d'intérêts sur sa dette interne vis-à-vis de la Banque.

Ces montants ne font pas l'objet de paiement mais sont reconnus par le Trésor et enregistrés aux avances à consolider.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS (SUITE)

ii) Compte Central du trésor

Ce poste s'analyse comme suit:

(En milliers de gourdes)		2018	2017	Variation
Déficit cumulé au 30/9/N-1	G	(5,848,397)	77,235	5,771,162
Dépenses budgétaires		120,601,140	96,531,240	24,069,900
Recettes publiques (-)		(95,938,602)	(90,760,078)	(5,178,524)
Fonds de financement (déficit) du trésor public	G	(30,510,935)	(5,848,397)	24,662,538

L'article 2 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH précise que la Banque a pour objet «d'exercer toutes les activités de Banquier de l'État, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit».

À cet effet, les recettes douanières, les recettes internes (*recettes perçues par la Direction Générale des Impôts*) et les recettes diverses (*frais payés à l'immigration pour les passeports, frais de visa, permis de séjour*) sont collectées dans les différents guichets de la BRH pour le compte de l'État Haïtien au niveau de l'Administration Générale des Douanes et de la Direction Générale des Impôts.

Les dépenses budgétaires du personnel, de fonctionnement et les subventions de l'État sont effectuées par la BRH sur ordre de l'État.

Le déficit budgétaire correspond à la différence entre les recettes collectées par la BRH et les dépenses effectuées par la BRH, pour le compte de l'État.

Une consolidation des créances de la BRH sur l'État Haïtien a eu lieu en date du 25 mars 2019 au titre des encours constatés au 30 septembre 2018. Cette consolidation de G 86,189 millions porte sur les avances à consolider au 30 septembre 2018, sur les déficits cumulés du Trésor et sur les arriérés d'intérêts sur avances à consolider.

b) Obligations du Trésor Haïtien (Post Sandy)

Le 12 septembre 2014, la BRH a signé avec le Ministère de l'Économie et des Finances, un protocole d'accord par lequel la BRH accepte de faire l'acquisition d'Obligations du Trésor pour une valeur de G 2,868 millions de gourdes. Ces obligations sont dématérialisées et sont au nombre de trente (30), remboursables au taux de 7% l'an sur une période allant de 1 à 60 mois.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**Notes aux états financiers****30 septembre 2018****9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS (SUITE)****b) Obligations du Trésor Haïtien (Post Sandy) (suite)**

Ces obligations ont été émises par l'État Haïtien dans le but de liquider les arriérés de paiement du Gouvernement au titre des travaux d'infrastructure entamés à la suite du passage sur le pays de la catastrophe Sandy.

Il convient de noter que des obligations d'égale montant ont été souscrites par les banques commerciales.

c) Avances différence de change FMI

Ce poste est constitué des écarts de change constatés lors des réévaluations mensuelles des comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI et qui sont libellés en DTS.

Conformément à l'article 12 du décret du 1er octobre 1952 autorisant le Gouvernement de la République d'Haïti à devenir membre du Fonds Monétaire International, à la fin de chaque année fiscale, toute différence résultant des opérations avec le FMI est supportée par le Gouvernement Haïtien.

d) Fonds de garanties BRH

La BRH s'est portée garant d'un programme de l'état "Chanje lavi, Chanje metye" à hauteur de G 20.3 millions.

10) PRÊTS ET AVANCES AUX PARTICULIERS ET AUX AUTRES INSTITUTIONS

Cette rubrique enregistre essentiellement les prêts et avances accordés par la Banque au personnel et à une entreprise publique. Le solde se détaille comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale			
Prêts et avances au personnel (a)	G 4,350,514	4,129,346	221,168
Entreprises publiques (b)	-	21,140	(21,140)
Intérêts à recevoir	11,731	10,038	1,693
Provisions pour créances douteuses (c)	(374,227)	(341,863)	(32,364)
Total	G 3,988,018	3,818,661	169,357

Les prêts et les avances au personnel se détaillent comme suit au 30 septembre :

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Prêts hypothécaires	G 1,814,111	1,796,385	17,726
Avances au personnel	1,603,451	1,459,450	144,001
Avances spéciales	877,387	818,392	58,995
Assurances hypothécaires	43,100	39,381	3,719
Effets escomptés au personnel	12,465	15,738	(3,273)
Total	G 4,350,514	4,129,346	221,168

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Notes aux états financiers

30 septembre 2018

10) PRÊTS ET AVANCES AUX PARTICULIERS ET AUX AUTRES INSTITUTIONS (SUITE)

- a) Au 30 septembre 2018, les prêts aux employés portent des intérêts de 4% l'an et les avances portent des intérêts de 4% et de 5% selon que les périodes de remboursement s'échelonnent sur 60 ou 72 mois.
- b) En vertu d'un accord conclu entre l'État Haïtien, SOGENER et l'EDH pour la production d'énergie électrique dans plusieurs villes du pays, la BRH a honoré des lettres de crédit en faveur de la firme SOGENER. En 2018, la BRH a décidé de provisionner la totalité de cette créance.
- c) Cette provision se rapporte aux prêts inactifs, lesquels sont provisionnés à 100% au 30 septembre 2017. La provision a ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)		2018	2017
Solde début	G	341,863	391,261
Dotation (récupération) de provision pour perte de valeur sur prêt		<u>32,364</u>	<u>(49,398)</u>
Total	G	374,227	341,863

11) PRÊTS ET AVANCES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES

Cette rubrique enregistre les prêts et avances aux institutions financières monétaires, non monétaires et les créances rattachées. Le solde se détaille comme suit:

(En milliers de gourdes)		2018	2017	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières monétaires bancaires (a)	G	9,847,552	7,865,434	1,982,118
Prêts et avances de la Banque Centrale aux Institutions financières non monétaires non bancaires (b)		1,652,047	915,653	736,394
Réescomptes aux institutions financières monétaires bancaires		43,339	86,223	(42,884)
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux Institutions monétaires et non monétaires		28,373	23,345	5,028
Réescomptes aux institutions financières non monétaires		<u>-</u>	<u>228</u>	<u>(228)</u>
Total	G	11,571,311	8,890,883	2,680,428

a) Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières monétaires bancaires

Ces prêts ont été octroyés à ces institutions dans le cadre du financement de programmes et de projets de développement. Selon les protocoles d'accord signés entre la BRH et ces institutions, les remboursements s'échelonnent sur une durée ne dépassant pas 15 ans et portent des taux d'intérêts de 1.5% ou 3% l'an selon les modalités de chaque prêt.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

11) PRÊTS ET AVANCES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES (SUITE)

b) Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires

Ces prêts ont été octroyés à ces institutions dans le cadre du financement du programme de Facilité de Crédit des Entreprises à l'Exportation. Selon les protocoles d'accord signés entre la BRH et ces institutions, les remboursements s'échelonnent sur une durée ne dépassant pas 120 mois et portent des taux d'intérêts de 0.5% l'an selon les modalités de chaque prêt.

Les termes d'échéance des remboursements des prêts et avances à ces institutions se présentent comme suit:

		Total	1 an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Institutions financières monétaires bancaires	G	9,847,552	-	-	9,847,552
Institutions financières non monétaires non bancaires		1,652,047	-	490,718	1,161,329
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux institutions monétaires et non monétaires		28,373	-	-	28,373
Réescomptes aux institutions Financières		<u>43,339</u>	<u>-</u>	<u>43,339</u>	<u>-</u>
	G	11,571,311	-	534,057	11,037,254

12) IMMOBILISATIONS

Les différentes immobilisations détenues par la banque ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

		2018	2017	Variation
Valeurs brutes – immobilisations corporelles	(a)	8,142,988	7,527,364	615,624
Valeurs brutes – immobilisations incorporelles	(b)	<u>5,918</u>	<u>17,098</u>	<u>(11,180)</u>
Sous-total		8,148,906	7,544,462	604,444
Amortissements – immobilisations corporelles		(2,781,596)	(2,416,679)	(364,917)
Amortissements – immobilisations incorporelles	(b)	<u>(4,559)</u>	<u>(14,770)</u>	<u>10,211</u>
Sous-total		(2,786,155)	(2,431,449)	(354,706)
Valeurs brutes – immobilisations financières	(c)	238,078	213,287	24,791
Total		5,600,829	5,326,300	274,529

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

12) IMMOBILISATIONS (SUITE)

(a) Les immobilisations corporelles et incorporelles se présentent comme indiqué ci-dessous au 30 septembre 2018:

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/09/17	Acquisitions	Disposition	Régularisations	Solde au 30/09/18
Terrains G	966,345	-	-	-	966,345
Bâtisses	2,033,454	-	-	-	2,033,454
Matériel et mobilier					
de bureau	81,077	38,913	-	(38,270)	81,720
Matériel informatique	69,345	23,685	-	(12,538)	80,492
Matériel roulant	131,456	28,582	-	(11,279)	148,759
Équipements	574,641	409,129	-	(304,008)	679,762
Installations	55,991	13,871	-	(6,754)	63,108
Aménagements	25,829	4,756	-	-	30,585
Logiciels informatiques	17,098	11,895	-	(23,075)	5,918
Immobilisations en cours	2,293,659	1,575,364	-	(1,183,837)	2,685,186
Biens complètement amortis	<u>1,295,568</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>78,010</u>	<u>1,373,578</u>
G	7,544,463	2,106,195	-	(1,501,751)	8,148,907

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/09/17	Amortissement	Disposition	Régularisations	Solde au 30/09/18
Terrains G	-	-	-	-	-
Bâtisses	747,637	101,673	-	-	849,310
Matériel et mobilier					
de bureau	34,258	16,514	-	(7,712)	43,060
Matériel informatique	36,126	14,130	-	(12,456)	37,800
Matériel roulant	61,757	33,044	-	(9,278)	85,523
Équipements	211,365	155,729	-	(15,048)	352,046
Installations	20,134	11,396	-	(6,755)	24,775
Aménagements	9,833	5,672	-	-	15,505
Logiciels informatiques	14,770	10,781	-	(20,991)	4,560
Biens complètement amortis	<u>1,295,569</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>78,010</u>	<u>1,373,579</u>
G	2,431,449	348,939	-	5,770	2,786,158
Immobilisations, corporelles net G	5,113,014				5,363,108

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

12) IMMOBILISATIONS (SUITE)

(b) Les immobilisations incorporelles sont ainsi réparties :

Coût	Solde au 30/9/17	Acquisition	Redressement régularisation	Solde 30/9/18
Logiciel informatique	17,098	11,895	(23,075)	5,918
Biens complètement amortis	-	-	23,075	-

(c) Les immobilisations financières représentent des titres de Bladex (*Banque Latino-Américaine De commerce Extérieur*), titres de participation cotés aux États-Unis. Ces titres sont valorisés à la clôture à la juste valeur par le compte de résultat.

13) AUTRES ACTIFS

Les autres actifs se détaillent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
À recevoir sur contrat d'échange à terme de devises (a)	G 5,330,120	516,488	4,813,632
Stock de pièces et billets (b)	679,966	921,352	(241,386)
Remises en transit sur le pays	425,549	433,144	(7,595)
Avances aux fournisseurs	407,483	275,132	132,351
Frais payés d'avance	290,518	285,374	5,144
Comptes à recevoir	279,035	255,366	23,669
Stock de fournitures de bureau	96,895	138,085	(41,190)
Dépôts de cautionnement	470	470	-
Autres	449,297	392,651	56,646
Total	G 7,959,333	3,218,062	4,741,271

(a) Au 30 septembre, la BRH est liée par divers contrats d'échange de devises avec les institutions financières locales. En vertu de ces contrats initiés dans le cadre des mesures de politique monétaire ou à la demande de ces institutions, la BRH reçoit des dollars ou des gourdes de ces institutions en contrepartie de la monnaie d'échange à un taux contractuel. Ces contrats sont conclus pour une durée de 120 jours à cinq ans à des taux d'intérêts variant de 0% à 3.50%.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

13) AUTRES ACTIFS (SUITE)

b) Stock de billets et pièces

Ce poste est constitué des billets et monnaies non encore émis à la clôture de l'exercice.

À l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en stocks au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

À la mise en circulation, les quantités de signes monétaires émises sont comptabilisées en charges de la période pour les billets. Les pièces quant à elles sont amorties sur vingt ans.

À la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non mis en circulation (émis ou non émis) sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

Le stock de signes monétaires non émis se décompose comme suit :

(En milliers de gourdes)		2018	2017
Stock de billets neufs	G	357,623	583,039
Stocks de pièces neuves		<u>322,343</u>	<u>338,313</u>
Total	G	679,966	921,352

Les contrats effectifs au 30 septembre 2018 se résument comme suit :

	<u>À recevoir</u>	<u>À payer</u> <u>(notes 6 a, a2 et b)</u>
En gourdes	1,838,784	3,429,495
En dollars	<u>3,491,336</u>	<u>1,924,379</u>
	<u>5,330,120</u>	<u>5,353,874</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

14) BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION

Cette rubrique s'analyse comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	Émissions	Destructions	2017	Variation
Billets émis	G 54,907,530	14,170,000	7,926,522	48,664,052	6,243,478
Pièces de monnaie émis	109,055	44,400	-	64,655	44,400
Encaisse	(2,680,656)	-	-	(5,295,556)	2,614,900
Total	G 52,335,929	14,214,400	7,926,522	43,433,151	8,902,778

Au 30 septembre, les billets et pièces de monnaie émis représentent les billets et pièces de monnaie disponibles juridiquement émis, déduction faite de l'encaisse.

Au cours de l'exercice 2018, G 14.2 milliards ont été juridiquement émis par la BRH.

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS

Cette rubrique comprend les comptes de dépôts en devises et en gourdes du Gouvernement Haïtien, des institutions financières monétaires bancaires, des institutions bancaires résidentes et non résidentes, des entreprises publiques, les obligations et bons BRH émis. Elle s'analyse comme suit :

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Engagements en devises (a)	G 70,456,558	63,484,468	6,972,090
Engagements en monnaie locale (b)	48,937,760	38,850,665	10,087,095
Engagements envers le Gouvernement Central (c)	23,647,357	21,952,982	1,694,375
Bons BRH (d)	13,856,000	12,214,000	1,642,000
Obligations BRH (e)	2,487,331	551,413	1,935,918
Total	G 159,385,006	137,053,528	22,331,478

Les comptes d'engagement comprennent des comptes de dépôts à vue ouverts ou d'autres obligations envers les déposants et créiteurs à la BRH, ils sont libellés en Gourdes et en devises. Conformément à l'article 38 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, les comptes courants ne sont pas productifs d'intérêt. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)

a) Engagements en devises

Les comptes engagements en devises de la BRH se décomposent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Engagements envers les institutions			
bancaires résidentes (a1)	G 66,110,670	59,976,749	6,133,921
Engagements envers les autres			
institutions non résidentes (a2)	1,983,604	1,757,367	226,237
Engagements envers les entreprises publiques	1,385,319	1,373,611	11,708
Engagements envers les institutions non			
bancaires résidentes – Échange de devises	769,751	313,450	456,301
Chèques certifiés et comptes spéciaux dollars	204,312	60,644	143,668
Institutions financières monétaires bancaire Euro	2,848	2,598	250
Comptes FMI no 2 - Engagement en DTS FMI	54	49	5
Total	G 70,456,558	63,484,468	6,972,090

(a1) Ce poste comprend :

(En milliers de gourdes)	2018	2017
Dépôts à vue	G 64,956,043	59,788,679
Compte à payer – échange de devises	1,154,627	188,070
	G 66,110,670	59,976,749

(a2) Ce poste comprend des engagements de garantie octroyés à des fournisseurs en dollars US pour compte de l'État Haïtien. Les comptes du dépôt de l'État sont débités à la mise en place de ces garanties et les engagements envers les fournisseurs sont enregistrés.

b) Engagements en monnaie locale

Les comptes engagements en monnaie locale de la BRH se décomposent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Dépôt des institutions financières	G 47,810,109	37,296,720	10,513,389
Dépôts entreprises publiques (b1)	580,108	1,031,455	(451,347)
Autres dépôts	547,543	522,490	25,053
Total	G 48,937,760	38,850,665	10,087,095

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Notes aux états financiers

30 septembre 2018

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)

Le solde se décompose comme suit :

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Dépôts à vue	G 44,380,614	37,296,720	7,083,894
Compte à payer – Échange de devises	3,429,495	-	3,429,495
	G 47,810,109	37,296,720	10,515,389

c) Engagements envers le Gouvernement

Les comptes d'engagements envers le Gouvernement central sont constitués de comptes de dépôts, de comptes spéciaux et du déficit du Trésor Public qui s'analysent comme suit :

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Dépôts Gouvernement Central-dollars	G 14,983,461	10,921,485	4,061,976
Dépôts Gouvernement Central- gourdes	4,751,105	6,198,584	(1,447,479)
Dépôts Gouvernement Central-euro	3,447	4,033	(586)
Dépôts collectivités locales	478,838	414,795	64,043
	20,216,851	17,538,897	2,677,954
Comptes spéciaux	3,430,505	4,414,085	(983,580)
Total	G 23,647,356	21,952,982	1,694,374

- *Comptes spéciaux*

Le solde se décompose comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Comptes spéciaux trésor pensions civiles	G 3,290,411	4,277,961	(987,550)
Trésor publique fonds en FIDEICOMMS	139,474	129,944	9,530
Fonds spécial dette externe	-	5,303	(5,303)
Autres mairies du Nord	620	876	(256)
Total	G 3,430,505	4,414,084	(983,579)

- *Compte spécial Trésor Pension Civile*

Ce compte enregistre les prélèvements effectués, sur ordre du Trésor Public, sur les recettes collectées pour le compte de l'État par la BRH. Ces prélèvements sont destinés aux fonds de pension des fonctionnaires de l'État.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)

- *Trésor Public, fonds en fidéicomis*

Ce compte enregistre les fonds du Trésor Public placés en fidéicomis. Ce compte est alimenté par les prélèvements effectués sur les recettes collectées pour le compte de l'État par la BRH.

- *Trésor Compte spécial – Obligations sur investissements publics*

Ce compte enregistre les fonds issus de l'émission des bons du Trésor Public dans le cadre du règlement des arriérés des sociétés de construction.

d) Bons BRH

Les bons BRH sont des titres non matérialisés émis par la BRH. Ils ont comme objectif principal, le contrôle de la liquidité bancaire en permettant soit de fournir des liquidités, ou de réduire des liquidités excédentaires.

Le solde a évolué comme suit, par échéance:

(En milliers de gourdes)		2018	2017
Échéance			
7 jours	G	1,501,000	1,361,000
28 jours		561,000	1,031,000
91 jours		<u>11,794,000</u>	<u>9,822,000</u>
Total	G	13,856,000	12,214,000

La rémunération moyenne est de 12.76% et 10.44% pour les exercices 2018 et 2017 respectivement.

e) Obligations BRH

Les obligations BRH sont des titres servants à faciliter la transmission directe des taux d'intérêts, à contenir la volatilité du taux de change et à absorber davantage de liquidités du système bancaire.

Le montant de l'émission de l'obligation BRH est fonction des objectifs fixés lors des réunions hebdomadaires du comité d'adjudication des bons BRH. Cet instrument de dette est émis par la BRH en utilisant les services des banques commerciales et de certaines caisses populaires comme intermédiaires, en échange de frais de commission.

Le taux d'intérêt est constitué de deux composantes : l'une fixe et l'autre variable représentant le coefficient d'indexation de la période. Ce dernier est la variation du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain (TMA) entre la date d'émission des titres et leur date d'échéance. Ces intérêts sont payables à maturité.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

16) ENGAGEMENT ENVERS LE FMI

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/9/2018		30/9/2017		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
(En milliers de gourdes)					
DTS alloués (a)	78,507,957	7,665,221	78,507,957	6,955,794	709,427
Facilité élargie de crédit (b)	28,337,400	2,766,756	35,053,200	3,105,708	(338,952)
Engagements extérieurs prêts FMI (c)	<u>37,732,500</u>	<u>3,684,059</u>	<u>37,732,500</u>	<u>3,343,094</u>	<u>340,965</u>
Total	144,577,857	14,116,036	151,293,657	13,404,596	711,440

a) DTS alloués

Ce sont des DTS alloués aux pays membres du FMI au prorata de leur quote-part.

b) Facilité Élargie de Crédit

Ce poste est constitué des tirages au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) accordée à l'État Haïtien.

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et l'État, la BRH reçoit les tirages en devises effectués par la République d'Haïti auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en Gourdes des tirages est renversée à l'État.

c) Engagements extérieur FMI

Il n'y a pas eu de nouvelles allocations en 2018. La variation constatée est liée à la variance du taux de conversion des DTS.

17) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT HAÏTIEN SUR PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Cette rubrique correspond essentiellement à la contrepartie au passif des participations de l'État Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2018:

- Les comptes de dépôts des autres organismes concernent exclusivement les comptes courants de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ouverts dans les livres de la BRH.

(En milliers de gourdes)		2018	2017	Variation
Contributions et engagement de L'État Haïtien sur participation au capital des organismes financiers (note 8)	G	4,775,493	4,014,629	760,864
Dépôts des organismes internationaux		<u>1,195,349</u>	<u>946,282</u>	<u>249,067</u>
Total	G	5,970,842	4,960,911	1,009,931

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

18) UTILISATION DE DROITS DE TIRAGES GARANTIS PAR LES PLACEMENTS

Sur la base de l'accord cadre régissant la gestion d'un portefeuille de placement, la BRH a effectué des tirages de quatre-vingt-dix millions de dollars US (US\$ 90,205,825) équivalent à G 6,312,369 au 30 septembre 2018. Ces tirages portent intérêts au taux de 2.3% et sont garantis par les placements (**note 7**) par tacite reconduction.

19) AUTRES PASSIFS

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2018 se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Dette PDVSA	G 12,024,449	4,995,012	7,029,437
Compte transit exercice fiscal/chèques en circulation	7,000,000	-	7,000,000
Allègement dette FMI après catastrophe (a)	5,208,401	6,057,825	(849,424)
Dette actuarielle (b)	6,360,290	5,844,625	515,665
Provisions obligations fin de service et provisions spéciales (c)	737,576	836,660	(99,084)
Fonds non sujets à emploi (d)	904,659	704,819	199,840
Divers créditeurs	626,792	1,081,214	(454,422)
Compte transitoire externe	332,301	243,507	88,794
Compte à payer	300,030	190,188	109,842
Provisions pour boni	158,815	142,342	16,473
Chèque de direction	101,311	56,137	45,174
Dividendes à verser	31,567	146,474	(114,907)
Provisions pour vérificateurs externes	26,751	28,171	(1,420)
Salaires à payer	19,590	9,581	10,009
Provisions pour prime des caissiers	16,553	1,017	15,536
Dépôts et consignations	595	595	-
Total	G 33,849,680	20,338,167	13,511,513

(a) Allègement dette FMI après catastrophe

Ce montant correspond principalement à l'annulation de la dette du FMI dont a bénéficié l'État Haïtien en 2010 au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a décidé l'annulation totale de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI, pour un montant de 178 millions de DTS, soit 268 millions de dollars.

A ce titre un compte bloqué intitulé «Allègement de dette du FMI après catastrophe» a été ouvert dans les livres de la BRH au nom du Gouvernement Haïtien.

Ce compte est destiné à financer des projets de reconstruction de bâtiments administratifs, de logements sociaux et de mise en place de fonds d'aide (fonds de garantie, fonds de stabilisation des taux d'intérêts sur prêts au logement).

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

19) AUTRES PASSIFS (SUITE)

(b) Dette actuarielle/Fonds de pension

La dette actuarielle correspond au montant engagé par la Banque dans le cadre du Plan de retraite du personnel (le Plan). Ce plan est un régime à prestations définies, créé par résolution du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2010 et entré en vigueur le 1^{er} avril 2011. Le plan a connu un amendement le 24 septembre 2015.

Toutes les contributions versées au Fonds de pension sont irrévocables et sont détenues séparément par la Banque dans un fonds de pension à utiliser conformément aux dispositions du Plan. Ni les contributions ni les revenus ne peuvent être utilisés à des fins autres que les prestations exclusivement réservées aux participants en activité et retraités ou à leurs ayants droit, ou à la satisfaction des obligations découlant du Plan. Au 30 septembre 2017, tous les placements du Plan étaient sous gestion externe.

	2018	2017
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	G 11,171,681	9,985,851
Coût des services rendus total au cours de l'exercice	323,162	291,137
Cotisations des employés	(155,986)	(137,168)
Coût financier brut	1,204,702	1,098,444
Montant de l'actif du régime au début de la période	5,393,639	4,548,020
Montant de l'actif du régime à la fin de la période	6,182,120	5,393,639
Produit des actifs du régime	423,979	500,282
Coût financier net	<u>780,723</u>	<u>598,161</u>
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	12,543,559	11,238,264
Valeur de marché des actifs du Fonds de pension à la fin de l'exercice (-)	<u>(6,182,695)</u>	<u>(5,394,176)</u>
Engagement du sponsor au 01/10/N	<u>6,360,864</u>	<u>5,844,088</u>
Charges de l'exercice pour le sponsor exercice N	G 803,337	752,130

Au 30 septembre 2018, la Banque avait une dette envers le Plan de retraite du personnel pour un montant de G 6,360,864 mille correspondant aux obligations au titre des prestations définies déduction faite de la valeur de marché des actifs du Fonds de pension.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

19) AUTRES PASSIFS (SUITE)

L'évolution des actifs du Fonds de pension a été la suivante au cours des deux derniers exercices:

		2018	2017
Juste valeur des actifs du plan			
Valeur de marché des actifs du plan			
à l'ouverture de l'exercice	G	5,394,177	4,548,375
Rendement effectif des actifs		583,439	417,176
Cotisations de l'employeur		220,514	504,005
Cotisations des participants au plan durant l'exercice		155,985	137,168
Prestations payées		(171,458)	(212,729)
Variations de BFR		-	-
Variation des prestations à payer		<u>38</u>	<u>181</u>
Valeur de marché des actifs du plan à la fin de l'exercice	G	6,182,695	5,394,176

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle au 30 septembre 2018 et 2017 sont les suivantes:

Plan de retraite du personnel

(En pourcentage)	2018	2017
Taux d'actualisation	11%	11%
Rendement escompté des actifs du fonds	11%	11%
Taux d'augmentation des pensions	9%	9%

Le tableau qui suit présente la moyenne pondérée de l'allocation des actifs du Fonds de pension du personnel au 30 septembre 2018 et 2017:

		2018	2017
Placements obligataires en USD	G	1,526,137	1,338,368
Placements obligataires en gourdes		4,219,265	3,346,458
Disponibilités		<u>437,293</u>	<u>709,350</u>
Total	G	6,182,695	5,394,176

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

19) AUTRES PASSIFS (SUITE)

(c) Provisions obligations fin de service et provisions spéciales

Les provisions pour obligations fin de service sont octroyées au personnel qui part à la retraite. Selon les textes, cette provision est dotée mensuellement à hauteur de 10% des salaires.

(d) Fonds non sujets à emploi

(En milliers de gourdes)		2018	2017
Fonds délaissés	G	753,587	562,119
Chèques en devises BRH en circulation plus d'un an		66,260	57,803
Chèques certifiés BRH - non réclamés		64,411	64,411
Chèques de direction BRH - non réclamés		18,967	19,171
Valeur à réclamer banques étrangères US		1,048	-
Valeurs saisies		378	1,315
Valeur à réclamer banques étrangère Euros		8	-
Total	G	904,659	704,819

Ce poste enregistre essentiellement:

- des chèques (chèques certifiés, chèques de direction et chèques en devises) non réclamés par leurs bénéficiaires pour G 141 millions.
- les fonds délaissés et qui sont relatifs aux comptes non mouvementés dans les banques commerciales.

Ces fonds sont transférés à la BRH qui est chargée de les conserver dans l'attente d'une éventuelle réclamation des titulaires de comptes.

20) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DE CHANGE

Voir tableau de variation des capitaux propres.

La réserve de réévaluation de change enregistre les bénéfices ou les pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs ou des engagements de la BRH, comme stipulé dans l'article 56 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH.

Elle s'élève à G 19,821 millions au 30 septembre 2018, et G 15,230 millions au 30 septembre 2017, soit une augmentation de 4,589 millions sur l'exercice.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

21) RÉSERVES GÉNÉRALES

Voir tableau de variation des capitaux propres.

a) Plus-value latente sur portefeuille de placement

Les gains et pertes latents constatés résultent de l'évaluation mensuelle à la juste valeur des titres détenus dans le portefeuille de la BRH placés en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille. Conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, la BRH ne constate pas au résultat ces gains et pertes.

b) Réserve de réévaluation de change

Les comptes d'actif et de passif libellés en dollars font l'objet de réévaluation mensuelle. Ce montant correspond à l'écart net de réévaluation des soldes mensuels.

22) CAPITAL ET RÉSERVES

Voir tableau de variation des capitaux propres.

Le capital et les réserves sont restés stables et s'analysent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2018	2017
Allocations spéciales de retraite	G	531,852	487,920
Réserve spéciales (a)		412,825	412,825
Réserve légale (b)		87,080	74,454
Capital (c)		50,000	50,000
Réserve pour réévaluation d'immeubles (d)		719,004	719,004
Total	G	1,800,761	1,744,203

a) Réserves spéciales

Les réserves spéciales sont destinées à des fins d'investissement, de placement et d'extension etc. Elles sont dotées à hauteur de 65% des profits nets.

b) Réserve légale

La réserve légale est dotée à hauteur de 10% des profits nets.

c) Capital social

Conformément à l'article 3 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, le capital social autorisé de la BRH est fixé à G 50 millions. Il peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

d) Réserves pour réévaluation d'immeubles

Les réserves pour réévaluation d'immeubles correspondent aux surplus nets de réévaluation:

- des immeubles en 2006 et suite au séisme en 2010,
- des terrains en 2010.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

23) RÉSULTATS NETS D'INTÉRÊTS

Le résultat net d'intérêt se décompose comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Produits sur portefeuille en titres	G 4,594,251	4,312,367	281,884
Produits d'intérêts :			
Produits sur les avoirs dans les banques non résidentes	-	-	-
Revenus sur avoirs en devises étrangères	159,643	-	159,643
Produits sur opérations de crédit :			
Intérêts sur prêts au gouvernement	1,099,847	1,099,847	-
Intérêts sur créances aux institutions financières monétaires	263,531	198,487	65,044
Intérêts sur obligations post Sandy	161,045	111,507	49,538
Intérêts acquis/perçus sur prêts au personnel	72,687	68,133	4,554
Intérêts acquis/perçus sur effets hypothécaires	65,652	63,209	2,443
Intérêts sur opérations SWAP/Banques locales	10,986	7,777	3,209
Intérêts sur prise en pension bons BRH	10,620	14,213	(3,593)
Intérêts sur prêts aux institutions financières monétaires	5,691	-	5,691
Intérêts sur avances au gouvernement	1,995	102	1,893
Intérêts acquis/perçus sur effets escomptés	715	643	72
Intérêts sur avances aux entreprises publiques	27	-	27
Frais additions perçues sur virement	26	-	26
Intérêts sur prêts aux collectivités	3	-	3
Total produits d'intérêts	G 6,446,719	5,876,285	570,434
Charges d'intérêts :			
Intérêts débiteurs payés sur bonds BRH	1,664,491	1,233,812	430,679
Obligations BRH	289,574	39,043	250,531
Intérêts débiteurs/tirages lignes de crédit	14,403	-	14,403
Autres dépenses d'intérêts	55,115	8,293	46,822
Total charges d'intérêts	2,023,583	1,281,148	742,435
Marge nette d'intérêts	G 4,423,136	4,595,137	(172,001)

Produits sur portefeuilles en titres

Les produits sur portefeuilles de titres sont constitués des intérêts sur les placements en devises à l'étranger.

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit sont essentiellement constitués par le montant annuel de G 1,100 millions versé par le Trésor Public à la BRH, au titre d'intérêts sur sa dette interne.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

23) RÉSULTATS NETS D'INTÉRÊTS (SUITE)

a) Charges d'intérêts

- Intérêts débiteurs payés sur bons BRH

Ce compte inclus les charges d'intérêts de la BRH sur les bons qu'elle émet.

24) RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES

Les rémunérations et charges sociales se détaillent comme suit:

(En milliers de gourdes)	Note	2018	2017	Variation
Salaires et autres compensation (a)	G	2,382,932	2,109,905	273,027
Contributions – Fonds de retraite (b)	19	803,337	503,991	299,346
Bénéfices sociaux		419,183	406,934	12,249
Formation		118,603	144,396	(25,793)
Contribution prestation fin de service		64,370	59,773	4,597
Charge actuarielle – Fonds de pension		-	598,161	(598,161)
Autres		16,112	17,678	(1,566)
Total	G	3,804,537	3,840,838	(36,301)

- a)** Les salaires et autres compensations comprennent les salaires réguliers, les heures supplémentaires et autres gratifications.
- b)** Ce compte enregistre la part employeur des contributions au fonds de pension des agents de la BRH. Cette contribution s'établit à 15% du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de Pension.

25) OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La BRH désigne comme parties liées les membres du Conseil d'Administration, l'État Haïtien, ainsi que le personnel de direction.

La BRH est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Le Conseil est composé:

- du Gouverneur, qui remplit la fonction de Président du Conseil
- du Gouverneur-Adjoint, qui remplit la fonction de Vice-Président du Conseil
- de trois (3) membres, dont l'un exerce la fonction de Directeur Général.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2018

25) OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES (SUITE)

Les transactions effectuées avec les membres du Conseil d'Administration sont essentiellement des prêts et avances. Les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de prêts ou avances qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel. Ces prêts et avances ont évolué comme suit:

(En milliers de gourdes)		2018	2017
Prêts hypothécaires	G	34,124	35,417
Avances		<u>16,958</u>	<u>12,107</u>
Total	G	51,082	47,524

26) PROCÉDURE JUDICIAIRE

Au 30 septembre 2018, la BRH suit un certain nombre de dossiers en instruction de litige par ou contre des tiers. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques de la Banque, les positions retenues sont fondées. Aucun impact significatif dans les comptes de la Banque du fait d'un règlement des obligations éventuelles n'est à attendre.

27) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de garantie donnés par la BRH à des fournisseurs en faveur de l'État Haïtien sont reflétés au passif étant donné que ces fonds ont été prélevés sur les comptes de l'État en couverture de ces garanties. Ces engagements ainsi couverts totalisent G 1.9 milliards et 1.7 milliards respectivement au 30 septembre 2018 et 2017 et sont reflétés dans les engagements en devises (**note 15**).

28) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le protocole avec le Ministère des Finances pour la consolidation des encours de dettes au 30 septembre 2018 a été signé en date du 25 mars 2019.